Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **19 avenue du Maine** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2017-796** **05/10/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 07/12/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : formation en 2017 des équipes pédagogiques suite à la nouvelle définition des modalités d'évaluation du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) option "Productions Animales" (PA)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA ENSFEA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : note d'information pour les équipes pédagogiques sur l'organisation en 2017, d'une formation suite à la parution de la note de service DGER/SDESR/2016-787 du 9 octobre 2016 définissant les modalités d'évaluation du BTSA PA

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Cette note de service a pour objectif de présenter aux équipes de direction et aux équipes pédagogiques l'accompagnement pour 2017 de la rénovation des référentiels de formation du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) option « Productions animales » (PA). En effet, en prolongement de la rénovation du diplôme de BTSA PA réalisée en 2010, une nouvelle note de service définissant les modalités d'évaluation a été publiée en 2016 (cf. DGER/SDESR/2016-787 du 9 octobre 2016).

Cette action de formation comprend deux sessions d'accompagnement de l'ensemble des acteurs de cette formation dans les établissements.

Le principal objectif de ces sessions est de conduire une réflexion collective pour faire évoluer le dispositif d'évaluation du BTSA PA.

1.2. Public cible

Sont conviées à cette action de formation :

- **une personne par établissement public (EPLEFPA),** professeur de zootechnie de préférence coordonnateur du BTSA PA et préparant à l'épreuve E 7-1 ;
- **une personne par établissement privé.**

Les participants sont les porte-paroles des équipes des établissements durant la session,
Ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leur fédération après la session.

1.3. Programme

Cette formation a fait l'objet d'une construction commune par l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), le président du jury de BTSA, l'École nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), et les structures impliquées de la DGER.

Elle est co-animée par des formateurs de l'ENSFEA et des inspecteurs pédagogiques.

Le programme de ces deux journées de formation est le suivant :

	Points abordés
1ère 1/2 journée APRÈS-MIDI 14h00 - 18h00	14h00 – 15h00 Présentation : objectifs de la formation, attentes des participants 15h00 – 16h00 Travaux de groupes : * analyse d'exemples concrets de capacités et d'évaluations * questionnement et échanges de pratiques 16h15 – 18h00 Apports : * fondamentaux de l'évaluation par capacités * nécessité d'une contextualisation, le type de questionnement * grilles d'évaluation, critères, indicateurs
2ème 1/2 journée MATIN 08h30 - 12h30	08h30 – 11h00 En petits groupes, écriture d'une partie d'un sujet et de la grille d'un CCF pratique et mise en commun 11h15 – 12h30 Explicitation de la nouvelle grille de l'épreuve E7-2
3ème 1/2 journée APRÈS-MIDI 14h00 - 18h00	14h00 – 15h00 Présentation d'un sujet zéro de la nouvelle épreuve 15h15 – 17h00 En deux groupes : travail sur le sujet zéro 17h00 – 18h00 Mise en commun
4ème 1/2 journée APRÈS-MIDI 08h30 - 12h00	08h30 – 09h30 Fin de la mise en commun des travaux E7-1 Conséquences de cette évaluation capacitaire pour l'enseignement 09h30 – 10h30 Travail de répartition des capacités entre les CCF de l'épreuve E6 10h30 – 12h00 Réponses aux questions, bilan, évaluation de la formation

Il est demandé aux participants d'avoir pris connaissance de la note de service et du référentiel de diplôme en amont des sessions de formation, de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels et de se munir des documents imprimés lors des sessions.

1.4. Dates et lieux de formation

Les sessions de formation se dérouleront :

- pour les établissements des régions : ***Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire***

du mardi 28 novembre 14h00 au jeudi 30 novembre 12h00
ENSFEA de Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN
Code action session 530682/1
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 20 octobre 2017

- pour les établissements des régions : ***Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Normandie***

du mardi 5 décembre 14h00 au jeudi 7 décembre 12h00
CEZ de Rambouillet
Parc du Château
78120 RAMBOUILLET
Code action session 530682/2
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 20 octobre 2017

2. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr

2.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

2.1.1. Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2017**

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/ (ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/gestion-et-suivi-safo/ selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants, accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur.

2.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2017**

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/ (ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche à sa délégation régionale à la formation continue (DRFC) qui procédera dans SAFO, soit à la création et à l'attribution d'un code SAFO, soit à la mise à jour de l'agent.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure du paragraphe 2.1.1.

2.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 3**).

Les personnels doivent :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la faire signer par leur directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP ;
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNMFREO.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr avant la date limite de chacune des inscriptions.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sous format PDF sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur les messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le chef de la mission d'appui au pilotage
et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ○ A ○ B ○ C

Code agent SAFO ②: et /ou Code agent EPICEA ②:

Direction ou EPL d'affectation :
Établissement d'exercice :
Service :
Adresse administrative :
Courriel institutionnel : Tel :

Agent d'EPL ○	Autre agent MAAF ○	Agent hors MAAF ○

Code Action :	○ **Action SAFO** ○ **Action EPICEA**

Titre de l'action :

Structure organisatrice de l'action :

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① **(1 seule réponse)**

- ◉ T1 Adaptation immédiate au poste de travail
- ○ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- ○ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)
- ○ FS Formation statutaire
- ○ PEC Préparation aux concours
- ○ VAE Validation des acquis d'expérience
- ○ BC Bilan de compétence
- ○ PP Période de professionnalisation

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : ○ Oui ◉ Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de : ◯ **création d'un agent dans l'outil SAFO**
◯ **mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO**
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO [1] :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe ◯ F ◯ M
N° sécurité sociale :	**Catégorie :** ◯ A ◯ B ◯ C	Corps :
Adresse Personnelle :		
Mail :		

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel : Adresse [2] : Mail institutionnel [2] :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

◯ Agent travaillant en EPLEFPA		◯ Agent hors EPLEFPA	
Titulaire	◯	Enseignement agricole supérieur public	◯
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	◯	MAAF : administration centrale, établissements publics	◯
Contractuel sur budget d'établissement	◯	MAAF : services déconcentrés	◯
Agent sous contrat de collectivité (TOSS…)	◯	Enseignement agricole privé	◯
Agent de droit privé (salariés d'exploitation…)	◯	Education nationale	◯
Stagiaire ENFA	◯	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité…)	◯
Autre (contrats aidés…)	◯	[3]	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			
Personnel de direction	◯	Personnel d'éducation et de surveillance	◯
Personnel administratif	◯		
Personnel d'enseignement	◯	Personnel TOSS	◯

Statut handicapé (MDPH) : ◯ **Oui** ◯ **Non**

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé [4]		
Exemple	*5*	*Licence*

Discipline(s) enseignées [4]						
Exemple discipline(s) enseignée(s)	*13*					
Niveau(x) d'enseignement [4]						
Exemple niveau(x) d'enseignement	*1*	*4*	*5*			

[1] En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO
[2] L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)
[3] Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr
[4] Voir nomenclature ci-après

Diplômes (1)

Niveau I

1 Ingénieur, Master
2 DEA, DESS
16 Doctorat
18 Autre diplôme niveau 1

Niveau II

4 Maîtrise
5 Licence
19 Autre diplôme niveau 2

Niveau III

7 BTS(A)
8 DUT, DEUG, DEUST
20 Autre diplôme niveau 3

Niveau IV

11 BAC
12 BTA
37 BP
21 Autre diplôme niveau 4

Niveau V

13 BEP(A)
39 BPA
14 CAP(A)
22 Autre diplôme niveau 5

Autres

46 Non connu

Discipline enseignée (2)

1 Agroalimentaire
2 Agroéquipements
3 Agronomie
4 Aménagement de l'espace
5 Biologie animale/zootechnie
6 Biochimie
7 Biotechnologies
8 Bureautique
9 Biologie végétale/phytotechnie
10 Comptabilité
11 Documentation
12 Écologie
13 Économie
14 Économie sociale
15 EPS
16 ESC
17 Français
18 Gestion
19 Histoire géographie
20 Informatique
21 Langues
22 Mathématiques et statistiques
23 Philosophie
24 Productions aquacoles
25 Productions forestières
26 Productions horticoles
27 Sciences biologiques
28 Sciences physiques
29 Techniques d'expression. et de communication
30 Techniques commerciales
31 Viticulture œnologie

Niveau d'enseignement (3)

1 BTSA
2 Prépa grandes écoles
3 CS niveau 3
4 Bac général
5 Bac technologique
6 BTA
7 Bac professionnel
8 CS niveau 4
10 BP
11 BEPA
12 CS niveau 5
14 4ème 3ème

École Nationale
de Formation Agronomique
Service Formation Continue

ANNEXE 3

2017

Etablissements privés

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
✈ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@educagri.fr

Formation BTSA PA - Fiche d'inscription

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mél Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENSFEA Toulouse** Intitulé : **BTSA PA** ❑ **TOULOUSE** Code de l'action (N°SAFO) **: 530682/1** **Date : du 28 novembre au 30 novembre 2017** ❑ **RAMBOUILLET** Code de l'action (N°SAFO) **: 530682/2** **Date : du 5 décembre au 7 décembre 2017** **DATE LIMITE D'ENVOI : 20 octobre 2017**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visas de l'établissement et de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP** **Visa des fédérations régionales et de la fédération nationale pour les établissements relevant des MFR et des IREO** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :